DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN

COMMUNE DE FAY-LES-ETANGS

60240

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux février, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Alain RIDEL, Maire.**

Etaient Présents : Mmes Angélique EUDELINE, Isabelle LECOMTE, Lydie LERIGOLEUR,
Mrs Frédéric DOMINJON, Xavier DUMONT, Jean-Jacques KRYNKOW, Guillaume MICHARD, Alain RIDEL

Absents excusés : Didier BOUILLANT
Stéphanie TISON donne pouvoir à Alain RIDEL
Jean-Philippe VITORINO donne pouvoir à Xavier DUMONT

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération pour le transfert de compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2023. Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle délibération.

Monsieur Xavier DUMONT, a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 07 décembre 2021 par l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Date de convocation le 15 février 2022

- Transfert de compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2023
- Convention de partenariat et de financement de l'action de lutte contre l'isolement des personnes
- Motion d'opposition à la disparition des guichets physiques des gares de plusieurs communes de l'Oise
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60
- Aménagement de la rue du Château – Phase 1 : Etudes d'avant-projet
- Eclairage Public aérien dans tout le village de Fay-les-Etangs
- Eclairage Public rue de l'Eglise et chemin de Loconville près du cimetière
- Questions diverses

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1er JANVIER 2023

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), attribuant, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter au 1er janvier 2020 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences «eau» et «assainissement des eaux usées» aux communautés de communes, qui assouplit celle du 7 août 2015 (loi NOTRe), en précisant que les communes membres de communautés de communes n'exerçant pas, à la date de publication de la dite loi, les compétences « eau » ou « assainissement des eaux usées » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer avant le 30 juin 2019, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences au 1er janvier 2026 ;

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 6/12/2018 se prononçant en faveur d'un report de ce transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » au 01/01/2026,

Considérant que ce report de transfert ne pouvait être décidé que si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale avaient délibéré en ce sens ; les communes membres du Vexin-Thelle ont rendu active cette minorité de blocage permettant ainsi de différer ce transfert obligatoire de compétences « Eau et Assainissement des eaux usées » au 01/01/2026,

Considérant cependant que la CCVT a lancé une étude sur le transfert de cette compétence,

Que les rendus de l'Etude confirment qu'il convient d'anticiper et de ne pas attendre 2026 au regard des échéances connues des DSP,

Que l'étude a permis notamment de connaître les situations de départ, de réfléchir sur les démarches d'harmonisation progressive des tarifs et de l'organisation des services concernés par les compétences eau et assainissement, en articulation avec les Présidents de syndicats.

Considérant les conclusions de l'étude ci-après :

Compétence « eau » :

La compétence « Eau » est proposée sur toutes les communes et 4 syndicats seraient dissous,

Les syndicats de Labosse-Boutencourt et de Fresnes-L'Eguillon seraient maintenus dans leur périmètre et leur fonctionnement,

Compétence « assainissement des eaux usées » :

La compétence « assainissement des eaux usées » est proposée sur toutes les communes et le syndicat des Trois Trie serait dissous,

Le SMAS et le SITEUBE seraient maintenus dans leur périmètre et leur fonctionnement,

Considérant que les conclusions de l'étude définissent **le 1er janvier 2023** comme étant la date la mieux appropriée pour ces prises de compétences par la CCVT,

Considérant que le conseil communautaire s'est prononcé par délibération en date du 8/12/2021 en faveur de la prise de compétences « eau » et « assainissement des eaux usées »,

Considérant que dans les 3 mois qui suivent la délibération du conseil communautaire, les communes membres sont appelées à se prononcer sur ces transferts par délibération à la majorité qualifiée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** de transférer la compétence « Eau et Assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle **au 1er janvier 2023**

MOTION D'OPPOSITION A LA DISPARITION DES GUICHETS PHYSIQUES DES GARES DE PLUSIEURS COMMUNES DE L'OISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de fermeture des guichets physiques des gares de plusieurs communes du département dans le cadre d'un plan « trajectoire gare ».

A ce titre, cette suppression programmée est inquiétante et risque d'entraîner une détérioration du service rendu à la population, mettant en difficulté de nombreux usagers qui n'ont pas nécessairement les moyens de se saisir des moyens dématérialisés déployés, et qui pourraient être confrontés à des problématiques qui ne peuvent être résolues que par une présence humaine.

Ce détachement du service et de ses usagers, cet éloignement du service public dans un département rural extrêmement dépendant de ses voies de transport n'est pas souhaitable et est inquiétant pour le futur des services publics ruraux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** la décision d'une motion d'opposition à la disparition des guichets physiques de la ligne J et plus généralement des gares de l'Oise.

- **REAFFIRME** son soutien au maintien d'un service public rural de proximité.

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DE L'ACTION DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat et de financement du Centre Social Rural du Vexin-Thelle afin de faire bénéficier aux personnes âgées de Fay-les-Etangs qui sont isolées d'un transport desservant la Commune et la zone d'activité économique de Chaumont-en-Vexin deux fois par mois hors vacances scolaires.

La Commune de Fay-les-Etangs participera pour le financement de ce transport pour les personnes âgées de plus de 70 ans puis en fonction des places disponibles pour les personnes isolées dépourvues de moyens de transport, à hauteur de 8,26 € par trajet aller / retour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette convention de partenariat avec le Centre Social Rural du Vexin-Thelle à compter du 1er janvier 2022 pour le bien-être de nos administrés de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce service.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU – PHASE 1 : ETUDES D'AVANT-PROJET

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une étude d'avant-projet a été réalisée par l'ADTO-SAO pour le projet d'aménagement de la rue du Château pour une première phase. La réalisation de cette opération demandera la sollicitation du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes. Le montant total de ce financement est de 26 000 € HT.

ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN DANS TOUT LE VILLAGE DE FAY-LES-ETANGS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le SE60 a été sollicité pour une demande de devis pour le remplacement de 53 lanternes de l'éclairage public dans le village par un éclairage LED.

Nous sommes dans l'attente de ce devis.

ECLAIRAGE PUBLIC AERIEN RUE DE L'EGLISE ET CHEMIN DE LOCONVILLE PRES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le SE60 a été sollicité pour une demande de devis pour la réalisation d'un éclairage public au niveau du 1 rue de l'Eglise jusqu'à la Mairie ainsi que dans le chemin de Loconville qui mène au cimetière du village.

Nous sommes dans l'attente de ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un devis a été établi par l'Entreprise E.G.A. pour des travaux de couverture sur le bâtiment communal à la Salle des Fêtes. Le montant total pour la réalisation de ces travaux s'élève à 7 442 € HT. Lors d'un prochain Conseil Municipal, une demande de subvention sera faite auprès du Département de l'Oise

2. Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il est important de remplacer les rideaux de la Salle des Fêtes surtout au niveau des sorties de secours. Une demande de devis a été faite auprès de la Société SODICLAIR pour un montant de 3 290 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette offre de prix.

3. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un devis a été demandé auprès de PRINT'60 pour la réalisation et la pose d'une vitrine extérieure pour l'affiche du cinéma avec Cinérural. Monsieur le Maire souhaite installer cette vitrine à l'angle des rues Corneboeuf et du Château. Monsieur le Maire se rapprochera de l'habitante pour son avis.

4. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un devis a été établi par l'Entreprise GUYOT pour le passage d'un broyeur aux Marais dans la forêt communale. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 2 820 € TTC.

5. Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le contrat annuel pour la tonte avec la Société HARROIS est renouvelé pour 2022.

6. Madame Lydie Lerigoleur, Conseillère Municipale, présente aux Membres du Conseil Municipal 2 devis (HARROIS et les Jardins Sereins) pour le fleurissement de la Salle des Fêtes. Après consultation auprès du Conseil Municipal, il est demandé à Madame Lerigoleur de se rapprocher d'un des prestataires pour que son devis soit plus explicite.

7. Monsieur Jean-Jacques Krynkow, 1er Adjoint au Maire, explique aux Membres du Conseil Municipal que la croix aux Monuments aux Morts au cimetière est dans la nécessité d'être rénovée et/ou remplacée, Monsieur Krynkow présente le devis d'un menuisier pour ce remplacement ainsi que les gravures qui s'y rapportent. Une demande de subvention peut être faite auprès du Département de l'Oise et de la DETR (Etat) pour la préservation du patrimoine architectural et historique au titre des Monuments Historiques, demande qui sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Krynkow, informe les Membres du Conseil Municipal du déplacement du Jardin du Souvenirs au Cimetière pour un montant de 500 € HT.

Monsieur Krynkow présente aux Membres du Conseil Municipal le devis de la Société HARROIS pour l'engazonnement du nouveau cimetière pour un montant de 586.48 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

8. Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal le suivi du dossier sur la vente d'une parcelle de terrain à Monsieur et Madame ROYER. Une rencontre aura lieu au mois de mars pour la division.

9. Madame Lydie Lerigoleur informe les Membres du Conseil Municipal, qu'une représentation d'une pièce de théâtre « la farce du pâté et de la tarte » se déroulera le dimanche 8 mai à la Salle des Fêtes de Fay-les-Etangs. Une convention tripartie sera établie avec la Commune de Fay-les-Etangs, le Théâtre Al Dente et le Département de l'Oise
10. Madame Isabelle Lecomte, Conseillère Municipale informe le Conseil Municipal que les séances de cinéma auront lieu le vendredi soir à 20H30 et il serait souhaitable d'envisager l'achat de coussins pour les chaises de la Salle des Fêtes.

11. Monsieur Frédéric Dominjon, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal que tous les lundis à compter du 7 mars un camion pizza sera au niveau de la Salle des Fêtes de 18H à 21H. VENEZ NOMBREUX.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, Monsieur le Maire lève la séance à 20H50.